

République Française



Discours de

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Président du Conseil Départemental de Mayotte

**À l'occasion du Colloque sur le développement
économique**

Mardi 05 juin 2018 à 08h00

Hémicycle Younoussa BAMANA

Mamoudzou - MAYOTTE

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Messieurs les Présidents des intercommunalités,

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil départemental,

Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,

Messieurs les Présidents des Chambres Consultatives,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises,

Mesdames et Messieurs les chefs de services,

Mesdames et messieurs,

Honorables invités,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence et votre intérêt pour ces travaux. Ce colloque sur le développement économique est une grande première pour Mayotte. Il s'agit d'une étape importante pour la construction de notre projet commun de développement de ce territoire. Nous avons vécu ces derniers mois des événements qui ont fragilisé notre tissu économique. Mais il y a aussi l'espoir d'ouvrir une nouvelle page pour le futur de Mayotte.

Votre mobilisation aujourd’hui témoigne de cet espoir et je souhaite que nous ayons au cours de ces trois jours, des échanges riches, francs et constructifs.

Je tiens également à remercier très chaleureusement les représentants du Conseil Régional de Bretagne et de la Collectivité Territoriale de Martinique qui nous font le plaisir de se joindre à nous pour cette occasion. Leur retour d’expérience nous sera, je n’en doute pas, très profitable. Et nous pourrons, peut-être aussi, poser dans un futur proche, les bases de partenariats plus approfondis à l’issue de ce colloque.

Comme vous le savez, la Loi NOTRe du 07 août 2015 confère aux régions de France le rôle de Chef de file du développement économique d’un territoire. C’est donc le Conseil départemental qui porte pour Mayotte, cette responsabilité de définir la stratégie de notre développement économique.

Mais être responsable ne veut pas dire être seul.

Et pour réussir un tel exercice, nous devons travailler de façon collégiale. Ce sont donc l’ensemble des acteurs qui doivent être associés. Et ce matin, sont ici réunis, les élus de Mayotte, les administrations de l’état et des autres

collectivités, les chefs d'entreprises et les membres de la société civile.

La concertation, la transparence et le travail en commun, sont au cœur de la méthode que nous avons retenue pour élaborer cette stratégie de développement économique pour Mayotte.

C'est grâce à cette écoute et à cette ouverture que nous pourrons, ensuite, garantir l'adhésion de toute Mayotte à ce projet.

En guise d'introduction je souhaite vous exprimer quelques grandes lignes de notre plan de mandature qui fixeront un cadre à nos échanges.

Le Conseil départemental, outre sa compétence développement économique, porte également une compétence sur l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, la zone de Mamoudzou concentre plus de la moitié des emplois de Mayotte. Cette situation crée des congestions de plus en plus importantes. Nous proposons que notre mandat soit celui du rééquilibrage du territoire. Ainsi, le développement de foncier économique au Nord, au Sud et

au Centre de Mayotte seront des priorités que nous assumerons en partenariat avec les intercommunalités.

Le Conseil départemental assume également une compétence en matière de formation professionnelle. Nous souhaitons faire de cette compétence un véritable levier de développement.

Le capital humain est source de richesse et nous allons redoubler d'efforts pour que notre jeunesse puisse acquérir des niveaux de qualification qui lui permettront une bonne insertion professionnelle.

Et puis, ce Colloque permettra d'approfondir notre vision de l'intégration régionale dans le Canal du Mozambique, et au-delà. L'Afrique de l'Est est l'une des zones les plus dynamiques du Monde. Les marchés y croissent et des opportunités y naissent. Notre proximité socio-culturelle doit permettre à la France de trouver toute sa place dans ces régions et également permettre à Mayotte de développer son activité économique, exporter ses talents, s'inscrire en hub régional afin d'incarner l'excellence française tant recherchée dans la zone.

Il y a également, ce regain d'intérêt pour notre région, porté par les chinois, à travers leur projet de nouvelles

routes de la soie. Plus que jamais, la France doit œuvrer à être au rendez-vous de ces nouveaux enjeux stratégiques intéressant de près notre bassin de l'océan indien. Ce projet devra nécessiter un redimensionnement de nos territoires (Mayotte et la Réunion) en termes d'infrastructures et de diversification économique pour être aux avant-gardes face à ces opportunités nouvelles. Pour Mayotte, il sera ainsi primordial que l'Etat retienne dans le cadre des futures programmations (PO et CPER), le projet de construction de la piste longue de l'aéroport de Pamandzi, tant attendue par tous les acteurs économiques de l'île, mais également, la transformation du port de Mayotte en Grand port maritime d'Etat, à l'instar des autres infrastructures portuaires Outre-mer.

Enfin, nous aurons une action plus forte en matière de structuration des filières qui seront retenues comme prioritaire par l'ensemble des acteurs. Ceci en mobilisant des partenariats avec des acteurs comme les chambres consulaires, l'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte, et les services de l'Etat.

J'ai confiance en notre capacité collective à être force de proposition pour nous permettre de nourrir notre stratégie et

concevoir les bons outils pour la mettre en œuvre et au service de tout le territoire.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un très bon colloque.